

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 22 février 2022 portant nomination à la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

NOR : EAEF2206131A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le **décret n° 92-437** du 19 mai 1992, modifié notamment par le décret n° 2015-257 du 4 mars 2015, portant création de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu la note du secrétaire général du gouvernement du 16 octobre 2017 relative à l'abrogation des dispositions réglementaires prévoyant la participation de parlementaires dans des organismes publics en application de la loi organique n°2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 portant nomination des membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu la décision du bureau élargi de l'Assemblée des Français de l'étranger du 17 décembre 2021 désignant M. Barrière-Izard (Alexandre), M. Glock (Denis) et Mme Rahal (Radya) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'Assemblée des Français de l'étranger ;

Vu la correspondance de l'association « Français du Monde – ADFE » du 16 février 2022 désignant Mme Kanouté (Elisabeth) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'association ;

Vu la correspondance de l'Union des Français de l'étranger (UFE) du 17 février 2022 désignant M. Mainguy (Jean-Louis) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'association ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger :

1°En qualité de représentants du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

-La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire ou son représentant ;

-Le chef du Service des Français à l'étranger ;

- Le chef de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale ;
- Le chef de la Mission de gestion administrative et financière (P151) ou son représentant ;
- Le chef du Contrôle budgétaire et comptable ministériel ou son représentant.

2°En qualité de membres de l'Assemblée des Français de l'étranger :

M. Barrière-Izard (Alexandre) est membre de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires au sein de l'AFE ;

M. Glock (Denis) est membre de la Commission des affaires sociales, de l'emploi et des anciens combattants ;

Mme Rahal (Radya) est membre de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

3°En qualité de représentants des principales associations de Français à l'étranger :

Sur désignation de Français du Monde – ADFE :

Mme Kanouté (Elisabeth) ;

Sur désignation de l'Union des Français de l'étranger :

M. Mainguy (Jean-Louis).

Article 2

L'arrêté du 12 février 2021 portant nomination des membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger est abrogé.

Article 3

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 22 février 2022.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
L. HAGUENAUER